



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ BOTANIQUE

DE LYON

TREIZIÈME ANNÉE. — 1885

NOTES ET MÉMOIRES



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS-DES-ARTS, PLACE DES TERREAUX

GEORG, Libraire, rue de la République, 65.

—
1886

région que dans le bassin parisien. Il est certain que les fleurs des plantes des contrées scandinaves ont généralement un coloris plus vif que celles des mêmes espèces dans le centre de l'Europe. Les plantes des sommités alpines perdent aussi l'éclat de leurs fleurs lorsqu'on les cultive dans nos jardins. L'expérience de transplantation en un autre lieu moins ombragé, suivant la proposition de M. Saint-Lager, permettrait de décider si, comme le croit notre Collègue, la décoloration des fleurs de l'*Endymion nutans* de Collonges est due à l'obscurité au milieu de laquelle la plante est plongée.

M. VIVIAND-MOREL est aussi d'avis que l'expérience proposée mérite d'être faite. Toutefois il est possible qu'elle ne donne pas les résultats prévus, même dans le cas où les caractères observés sur l'*Endymion* de Collonges seraient le résultat d'un défaut prolongé de lumière. En effet, ces caractères sont peut-être assez solidement fixés à la suite d'une longue transmission héréditaire pour qu'il soit impossible de les modifier d'une manière rétroactive en changeant une des conditions extérieures. A plus forte raison, l'entreprise ne donnera-t-elle aucun résultat si l'*Endymion* de Collonges est une forme autonome, méconnue jusqu'à ce jour, auquel cas ce serait une nouvelle espèce à inflorescence non penchée, à fleurs inodores, de couleur violacée pâle ou blanche, qu'on pourrait appeler *Endymion pallidiflorus*.

M. VIVIAND-MOREL annonce qu'il fera, le lundi de la Pentecôte, 25 mai, une herborisation à Serrières-de-Briord (Ain).

SÉANCE DU 2 JUIN 1885.

PRÉSIDENTE DE M. GUIGNARD.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La Société a reçu :

Compte-rendu de la Société royale de botanique de Belgique,
3 mai 1885 ;

Bulletin de la Société d'Études scientifiques du Finistère, 7^me année 1885 ;

Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes ;

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie ;

Revue bryologique, n° 3 de XII^e année ;

Revue des travaux scientifiques, n° 12 du tome IV, n° 1 du tome V ;

Feuille des jeunes naturalistes, n° 176 de XV^e année ;

Botanische Zeitung, n° 21 et 22 ;

Lettre de M. Alph. de Candolle annonçant l'envoi d'un mémoire de M. Silvio Calloni sur la végétation des environs de Nantua.

ADMISSION.

M. Durand, demeurant à Lyon, rue de Gadagne, 14, est admis comme membre titulaire.

COMMUNICATIONS.

M. PAUL PRUDENT montre des dessins de Diatomées observées par lui dans la Gélose ou colle d'Algues marines. Celle-ci se trouve dans le commerce sous forme de filaments translucides, blanchâtres ou grisâtres. On la prépare avec diverses Algues des mers du Japon et particulièrement avec le *Gelidium spini-forme*. Elle sert à l'encollage des tissus de coton, et a déjà été mise frauduleusement à profit par les fabricants de confitures et de gelées alimentaires. Cette falsification pourra être reconnue au moyen de l'examen microscopique, qui fera voir la présence des Diatomées caractéristiques de ce produit.

Voici la liste des espèces constatées par M. Prudent :

Cocconeis scutellata Ehrenb.	Orthoneis splendida Grev.
— pseudo marginata Grev.	Grammatophora marina Kütz.
Rhabdonema adriaticum Kütz.	— angulosa Ehrenb.
Arachnoidiscus japonicus Bailey.	— serpentina Kütz.
Berkeleja pumila Grev.	— undulata Ehrenb.

M. VEULLIOT montre un échantillon de *Polyporus fuliginosus* récolté à Serrières (Ain), par M. Viviant-Morel, et un *Peziza macrocalyx*, cueilli par M. Boullu. C'est la première fois que cette espèce a été trouvée dans la région de Lyon.

M. DEBAT rend compte d'une *Notice sur quelques Mousses de Belgique*, publiée par M. J. Cardot dans le Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique.

M. Cardot est un jeune bryologue de Stenay (Meuse), qui s'est déjà fait connaître par des recherches très intéressantes sur les Mousses de la Meuse, des Ardennes, de la zone frontière de la Belgique, et qui s'occupe actuellement d'une étude spéciale du genre *Sphagnum*. Les relations que nous avons ensemble sont des plus cordiales, et, grâce aux nombreux envois qu'il m'a faits en les accompagnant de notes très instructives, je ne puis que me féliciter de les avoir commencées.

Bien que la notice en question ait trait surtout au *Campylopus paradoxus* du *Synopsis*, je crois utile de donner quelques détails sur le genre *Campylopus* qui doit être peu familier à la plupart des botanistes lyonnais, les *Campylopus* étant généralement répandus dans la région ouest de la France, et très rares dans la partie orientale.

Ces Mousses se rattachent par l'ensemble des caractères à la grande famille des *Dicranacées* et surtout avec les *Dicranodontion*; elles se distinguent par la courbure en col de cygne du pédicelle. A l'état frais, la capsule se dissimule au sein des feuilles terminales; mais la sécheresse redresse le pédicelle. Chez les *Dicranodontion* la base de la coiffe est lisse, tandis que chez les *Campylopus* elle est frangée.

Le *Synopsis* décrit treize espèces de *Campylopus*, que nous allons faire connaître brièvement en signalant les caractères distinctifs de chacune.

§ Feuilles nullement pilifères.

a) Oreillettes bien définies bombées rouges.

C. flexuosus. — Tiges généralement rougeâtres.

b) Oreillettes mal définies ou hyalines.

Nervure occupant 1/3 de la largeur de la feuille.

C. turfaceous. — Habitat spécial, les marécages.

Nervure très large occupant au moins la moitié de la largeur des feuilles.

C. fragilis. — Rameaux axillaires caducs, à feuilles très fragiles.

C. brevifolius. — Feuilles assez courtes, touffes trapues, non feutrées à la base.

C. Schimperii. — Feuilles plus allongées que chez le précé-

dent. — Tiges grêles, très feutrées à la base (ces deux dernières espèces paraissent à M. Boulay les formes extrêmes d'une espèce unique).

§ Feuilles pilifères au moins partiellement.

C. brevopilus. — Poil court, faisant souvent défaut; mais l'espèce peut toujours se reconnaître au caractère suivant: tout le long de la nervure se montre une bande de cellules assez allongées, *vertes* et *sinueuses*, limitées sur les bords par une bande de cellules très allongées et *hyalines*.

C. longipilus. — Poil allongé. — Tiges assez grêles et atteignant souvent 8-10 centimètres.

C. polytrichoides. — Poil allongé. — Tige raides ne dépassant guère 3-4 centimètres.

A ces espèces, qui font partie de la Flore française, ajoutons :

Les *C. Shavii* et les *C. Swartzii*, qui n'ont été jusqu'à présent rencontrées qu'en Angleterre. M. Boulay est d'avis que le dernier devrait être recherché dans nos Alpes.

Le *C. adustus*, découvert en Italie, par M. de Notaris, retrouvé par M. Renauld dans les Pyrénées. Cette espèce rare paraît être, suivant M. Boulay, une forme rabougrie du *C. longipilus*. On ne la connaît qu'à l'état stérile.

Le *C. setifolius* dans lequel le savant bryologue déjà cité ne voit qu'une forme allongée et stérile du *Dicranodontion longirostre*.

Le *C. paradoxus*, objet de la notice de M. Cardot, est voisin du *flexuosus*, dont il se distingue par l'absence de duvet tomenteux, une côte moins large, les feuilles plus courtes, à limbe distinct jusqu'à l'extrémité, des oreillettes variables tantôt très nettes et rougeâtres, tantôt mal définies. En tenant compte de la variabilité des formes du *C. flexuosus*, M. Boulay a émis l'opinion que le *paradoxus* n'en était qu'une variété assez éloignée du type. Cette opinion est confirmée par M. Cardot, qui a pu trouver de nombreux spécimens intermédiaires entre le *flexuosus* type et le *paradoxus* le mieux caractérisé. Il y a tout lieu de croire que cette manière de voir est la plus rationnelle et qu'il faut rayer le *C. paradoxus* de la liste des espèces.

Dans la même notice, M. Cardot signale quelques variétés non décrites du *C. brevopilus*, et d'autres espèces. Il admet

comme variété *rivulare* une forme assez curieuse du *Plagiothecion sylvaticum*, dont il m'avait envoyé un échantillon. Possédant déjà cette espèce dans mon herbier, et ne la trouvant décrite nulle part, je lui avais imposé le nom de *rivulare*, à cause de sa station. C'est par ce nom, dont j'ai donné communication à M. Cardot à l'occasion de son envoi, que cette variété du *Plagiothecion sylvaticum* sera désormais désignée.

Les *Neckera crispa* var. *falcata* et *Hypnum Kneifi* var. *pungens*, dont M. Cardot indique de nouvelles stations, sont rares, et, par suite, méritent d'être mentionnées.

SÉANCE DU 16 JUIN 1885.

PRÉSIDENCE DE M. GUIGNARD.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La Société a reçu :

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, 3^e série, n° 15 ;

Revue botanique, n° 36 de 1885 ;

Meddelanden af Societas pro fauna et flora fennica, 1885 ;

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, tome 38 ;

Bulletin de la Société botanique de France, Revue bibliographique A ;

Abhandlungen de la Société des sciences naturelles de Bremen, tome IX ;

Botanische Zeitung, n° 23-24 de 1885 ;

Revue horticole des Bouches-du-Rhône, n° 37 de 1885 ;

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres d'Aix, tome XII, première partie et séances publiques 1883 et 1884 ;

M. LE PRÉSIDENT annonce à la Société que plusieurs de nos collègues ont reçu, à l'occasion du Concours régional, des distinctions honorifiques. Notre Secrétaire, M. J. Nicolas, a été nommé officier d'Académie ; M. Comte a reçu la décoration du